

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

RÉUNION MINISTÉRIELLE, 1961

LES MINISTRES des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances des quinze pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont tenu leur réunion annuelle à Paris, du 13 au 15 décembre dernier. Représentaient le Canada: le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard C. Green; le ministre de la Défense nationale, M. Douglas S. Harkness; le ministre des Finances, M. Donald M. Fleming; le représentant permanent du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord, M. Jules Léger; le président des chefs d'état-major, le maréchal en chef de l'Air F. R. Miller; ainsi que des fonctionnaires des Affaires extérieures, des Finances, de la Défense nationale et de la Production de défense.

Le communiqué émis au terme de la réunion rend compte du caractère général et de la portée des délibérations. En voici le texte:

Communiqué final

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Paris du 13 au 15 décembre 1961. Les ministres ont examiné de façon approfondie les problèmes auxquels l'Alliance doit faire face. La menace communiste contre la liberté dans le monde entier, le problème des relations entre l'Alliance atlantique et le bloc soviétique, la question de Berlin en particulier, ont occupé la première place dans leurs délibérations.

2. Le but poursuivi par les peuples de la communauté atlantique est l'établissement d'un ordre dans lequel aucun homme, aucun pays n'aura de raison de craindre pour son existence, sa liberté ou son avenir. La paix du monde ne peut être durablement assurée sur la base d'un équilibre précaire fondé sur la terreur réciproque.

3. L'Alliance veut la paix et le désarmement; mais le bloc soviétique a jusqu'ici fait échec à ses efforts. Les puissances occidentales ont présenté une série de plans de désarmement général et complet. Cependant, le Gouvernement soviétique a toujours refusé d'accepter un système de contrôle international efficace et d'application universelle, sans lequel aucun pays ne pourrait faire confiance à un accord de désarmement. Il envisage seulement une vérification des armes détruites et rejette tout contrôle des armements subsistants. Cependant, l'Alliance souhaite vivement qu'en dépit des déceptions antérieures, les négociations sur le désarmement, quand elles seront reprises, conduisent à des résultats utiles.

4. En ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires, l'Union soviétique